

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE – 24/03/2021

PROCÈS VERBAL

La réunion débute à 17h45.

Sont présents :

- Eric BACQUA (Agglomération d'Agen)
- Thierry BOURLANGES (C2RT)
- Pierre CAMANI (Conseil départemental de Lot-et-Garonne) – *Porteur du pouvoir de Virginie MONTI*
- Hubert CORBALAN (Etic47)
- Carole DÉJEAN-SIMONITI (Agglomération d'Agen)
- Christian DELBREL (Conseil départemental de Lot-et-Garonne) ; Monsieur DELBREL a dû quitter la réunion avant le vote et a confié son pouvoir à Rodolphe PONTENS
- Jean DREUIL (Conseil départemental de Lot-et-Garonne) – *Porteur du pouvoir de Jacques BILIRIT*
- Olivier GRIMA (Agglomération d'Agen) – *Porteur du pouvoir de Pierre CHOLLET*
- Laurence LAMY (Conseil départemental de Lot-et-Garonne) – *Porteuse du pouvoir de Hubert CAZALIS*
- Catherine LÉVÊQUE (CAGV) – *Représentant Guillaume LEPERS*
- Jean-Jacques MOLINIÉ (Sud Management)
- Frédéric PÉCHAVY (Chambre de commerce et d'industrie de Lot-et-Garonne) – *Porteur du pouvoir de Caroline LEVACHER*
- Rodolphe PONTENS (AEN) – *Représentant Jean-Michel TALAVERA*
- Yvon SETZE (Chambre de métiers et d'artisanat de Lot-et-Garonne) – *Représentant Benoît PASQUINI*

Sont excusés :

- Philippe BADIN (Chambre d'Agriculture de Lot-et-Garonne)
- Jacques BILIRIT (Conseil départemental de Lot-et-Garonne) – *Pouvoir confié à Jean DREUIL*
- Hubert CAZALIS (Agrinove) – *Pouvoir confié à Laurence LAMY*
- Pierre CHOLLET (Conseil départemental de Lot-et-Garonne) – *Pouvoir confié à Olivier GRIMA*
- Guillaume LEPERS (CAGV) – *Représenté par Catherine LÉVÊQUE*
- Caroline LEVACHER (Canopé 47) – *Pouvoir confié à Frédéric PÉCHAVY*
- Guillaume MAISON (Inoo)
- Virginie MONTI (CAF) – *Pouvoir confié à Pierre CAMANI*
- Benoît PASQUINI (Chambre de métiers et d'artisanat de Lot-et-Garonne) – *Représenté par Yvon SETZE*
- Pascale SEQUIER (Pôle Emploi)
- Jean-Michel TALAVERA (AEN) – *Représenté par Rodolphe PONTENS*

Ordre du jour

1. Examen du dossier constitutif en vue de la création d'un Groupement d'intérêt public (GIP) Campus Numérique 47	2
A. Rappel des dates-clés	2
B. Les éléments du dossier	3
C. Et maintenant ?	4
2. Questions diverses	4

1. Examen du dossier constitutif en vue de la création d'un Groupement d'intérêt public (GIP) Campus Numérique 47

A. Rappel des dates-clés

En date du 19 juillet 2018, le Bureau du Campus Numérique 47 décidait de confier au cabinet CALIA Conseil une étude sur la modélisation juridique et économique de notre structure.

Après un premier point d'étape lors de la réunion de Bureau du 29 novembre 2018, le cabinet CALIA était finalement venu présenter la version finale de son étude le 29 avril 2019 devant les élus du Campus Numérique. Parmi les hypothèses envisagées, c'est celle du Groupement d'intérêt public (GIP) qui avait alors été retenue. Le directeur du Campus et CALIA Conseil avaient ainsi été chargés de travailler à la création de cette nouvelle structure.

Rappelons également que, à l'occasion de l'Assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 2019, un point sur la constitution du GIP avait été fait lors des questions diverses. Le mode de gestion du futur GIP avait ainsi été évoqué, et la préférence des élus s'était alors orientée vers une gestion en SPIC (service public industriel et commercial) plutôt qu'en SPA (service public administratif), du fait de la nature des services proposés par le Campus, et de la part des recettes privées dans son modèle économique.

L'année 2020, perturbée par le contexte sanitaire et les confinements successifs, aura néanmoins permis de consolider le modèle économique et juridique, toujours en lien avec CALIA, et d'échanger avec les futurs membres du GIP sur leurs apports potentiels.

Les membres contributeurs du GIP ont ensuite chacun dû délibérer, au sein de leur institution, afin d'affirmer leur souhait de participer à la fondation du GIP et de préciser leur apport. Le Conseil départemental de Lot-et-Garonne et l'Agglomération d'Agen n'ont pas encore pris ces délibérations mais elles doivent être soumises au vote d'ici peu.

Précisons qu'il a été prévu, comme c'est le cas aujourd'hui pour l'association Campus Numérique 47, la possibilité d'intégrer au GIP des membres associés : il ne leur sera pas

demandé de contribution financière ou matérielle au fonctionnement du Groupement, mais ils pourront apporter des recommandations à l'Assemblée générale, qui pourra également les consulter. Il est essentiel de préserver l'écosystème qui depuis 2017 a permis au Campus Numérique de se développer.

C'est donc l'aboutissement d'un travail de presque 3 ans qui est soumis à votre validation aujourd'hui.

B. Les éléments du dossier

Le dossier qui sera remis au représentant de l'État en vue de la création du GIP doit comporter les éléments qui suivent :

- **La convention signée par les membres du groupement ;**
 - Ce document est l'acte de naissance officiel du GIP ; tout comme le font actuellement les statuts de notre association, il précise l'objet du GIP, son fonctionnement, sa gouvernance, etc.
- **Les documents permettant d'attester la validité de la signature des membres du groupement ;**
 - Il s'agit simplement de prouver la délégation du représentant qui a signé au nom de la personne morale membre du groupement ;
- **La justification du régime comptable applicable au groupement ;**
 - Comme expliqué ci-dessus, ce document doit permettre de justifier le choix d'un mode de gestion, en l'occurrence le choix du SPIC. Charge ensuite à l'État de valider ou non ce choix !
- **Les consultations, avis et décisions requis pour l'approbation de la convention ;**
 - Comme évoqué plus haut, il s'agit des délibérations de chacun des futurs membres du GIP validant leur adhésion au groupement ;
- **Le programme d'activités du groupement pour les trois années à venir ;**
 - Il doit permettre de montrer que le GIP ne fonctionne pas à courte vue mais a bien une stratégie à l'esprit : nouvelles activités, fonctionnement interne, investissements, etc.
- **Les comptes prévisionnels du groupement pour les trois années à venir, retraçant les apports des membres et, le cas échéant, l'origine et la nature des ressources externes du groupement ;**
 - Ce document permettra notamment de justifier la capacité du GIP à mener à bien son programme. Il permet également de mieux analyser la répartition entre les recettes privées et les recettes publiques ;
- **L'état prévisionnel des effectifs du groupement en équivalent temps plein, faisant apparaître une estimation du coût global des rémunérations ainsi que la proportion des différents personnels ;**

- Le Campus ne compte aujourd'hui que 2,7 ETP mais il est envisagé des recrutements pour les années à venir, en corrélation bien entendu avec l'évolution des recettes du GIP.

C. Et maintenant ?

Si les membres de l'Assemblée générale du Campus Numérique 47 devaient délibérer en faveur de la remise de ce dossier au représentant de l'État, les choses pourraient ensuite aller relativement vite ! Si nous n'obtenions pas de réponse de la préfecture dans les 4 mois suivant le dépôt de dossier, cela équivaldrait à un refus.

Précisions cependant que nous avons contacté les services de l'État bien en amont de la constitution du dossier, et qu'ils ont pu suivre de près l'avancée de nos travaux.

La création du GIP, si elle est confirmée, signifiera aussi la fin de l'association Campus Numérique 47, qu'il faudra acter. Cela impliquera également une collaboration étroite avec nos partenaires : banque, cabinet comptable, etc... Chacun à leur niveau, ils accompagneront aussi nécessairement la transformation de la structure.

→ *Il est proposé à l'Assemblée un amendement portant sur l'article 16, et visant à ajouter à l'issue du deuxième alinéa la phrase suivante : « Cette convention autorise le GIP à exercer la maîtrise d'ouvrage sur le site Jean-Jaurès susvisé, et à recourir, le cas échéant, à la maîtrise d'ouvrage déléguée ». L'amendement est adopté à l'unanimité.*

→ **À l'issue de cette présentation, le dossier constitutif du Groupement d'intérêt public (GIP) Campus Numérique 47 est validé à l'unanimité.**

2. Questions diverses

La réunion est close à 18h45.



Le Président – Jean DREUIL



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Jean Dreuil', written over the printed name.